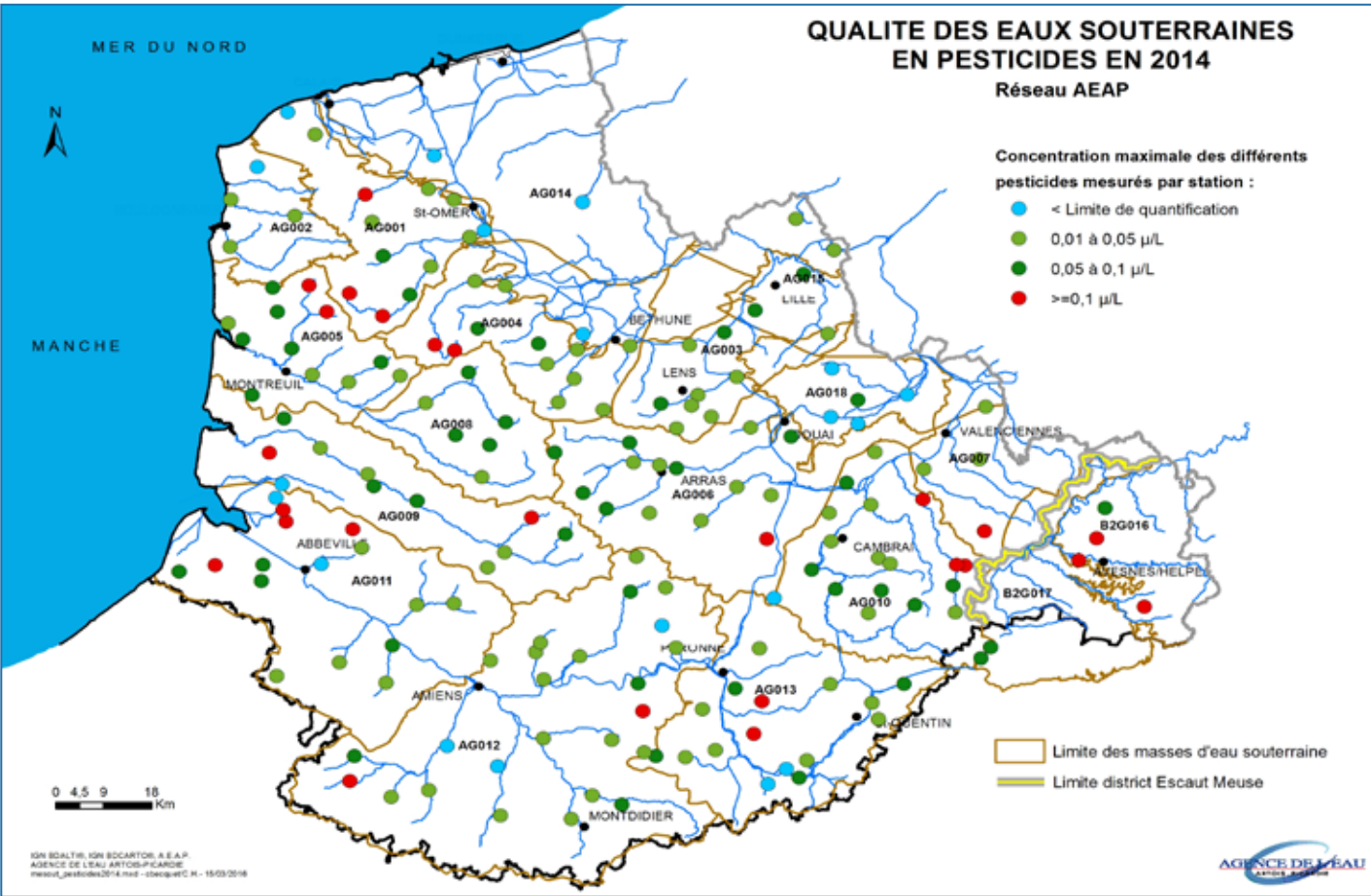


ENSEMBLE VERS LE ZÉRO PHYTO

Les pesticides sont aujourd’hui présents dans l’eau, l’air, le sol et les végétaux. Ils affectent la biodiversité mais aussi la santé humaine. Par ruissellement et infiltration, ces produits de traitement se retrouvent notamment dans les eaux de surface et les eaux souterraines et participent ainsi à la dégradation de leur qualité. Même si l’agriculture est la principale utilisatrice de ces produits, les collectivités et les particuliers ont aussi leur part de responsabilité. Ils sont utilisés pour l’entretien des voiries, des parcs, des jardins et potagers, des cimetières...



ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

La Charte d’entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques a été mise en place en 2009 dans le bassin Artois-Picardie, en partenariat avec les Régions. Elle est destinée aux gestionnaires publics. Son objectif est de faire évoluer les pratiques d’entretien vers des démarches plus respectueuses de la ressource en eau et de la biodiversité. Cette charte repose sur une démarche volontaire et progressive. Elle décrit les actions dans lesquelles s’engage la collectivité pour maîtriser les risques de pollutions ponctuelles et diffuses des ressources en eau, notamment en lien avec les pratiques de désherbage.

Il s’agit donc d’accompagner les gestionnaires à changer de pratique ou à repenser les espaces publics pour que la nature y reprenne sa place et témoigne d’une meilleure prise en compte de la santé publique, de la qualité de l’eau et de la biodiversité.

Cela passe par des changements de pratique tels que le paillage, le choix des espèces implantées ou le retour au désherbage mécanique mais aussi par une sensibilisation des habitants quant à l’acceptation de la végétation spontanée sur les voiries et trottoirs.

Depuis 2009, ce sont plus de 200 collectivités qui se sont engagées dans la charte d’entretien des espaces publics sur le bassin Artois-Picardie !

Depuis 2009, l’agence de l’eau a engagé plus d’1.5 M€ pour accompagner les actions de réduction de l’utilisation des pesticides utilisés en zones non agricoles.



Les Jardins familiaux à Dorignies

LA RÉGLEMENTATION ÉVOLUE !

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, dite « loi Labbé », du 6 février 2014, prévoit la mise en place de l’objectif zéro phyto dans l’ensemble des Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI).

1^{er} janvier 2017 :

- **Interdiction de l’usage des produits phytosanitaires par l’État, les collectivités locales et établissements publics** pour l’entretien des espaces verts, promenades, forêts, voiries...
- **Interdiction de la vente en libre-service des produits phytosanitaires pour les jardiniers amateurs**

1^{er} janvier 2019 :

Interdiction totale de la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel.



Désherbage thermique (ville de Douai)

ACCOMPAGNER LES JARDINIERS AMATEURS

L’Agence de l’Eau Artois-Picardie et la région Hauts-de-France se sont associées aux Fédérations Régionales de Défense Contre les Organismes Nuisibles (FREDON) pour promouvoir le jardinage écologique en passant par le relais des jardinerie. Les FREDON Nord-Pas de Calais et Picardie sont chargées de déployer la charte « Jardiner en préservant sa santé et l’environnement ». L’objectif de cette dernière est d’accompagner les jardiniers amateurs vers des techniques de jardinage au naturel, appropriables par tous, simples et efficaces.

Promouvoir le jardinage écologique auprès des jardiniers amateurs en passant par le relais des jardinerie.

Cette charte s’adresse à tous les professionnels du jardin : jardinerie, grandes surfaces de bricolage, horticulteurs... En signant la charte, ces professionnels s’engagent à orienter les jardiniers vers des solutions alternatives à l’utilisation des pesticides, disponibles dans leur enseigne. Les vendeurs sont, pour cela, formés aux risques liés à l’usage des pesticides et aux pratiques du jardinage au naturel, garantissant ainsi la qualité des conseils apportés à la clientèle.

Le professionnel s’engage en outre à valoriser les solutions sans pesticide présentes dans la surface de vente, à mettre à disposition de ses clients des outils d’information. Il organise par ailleurs un temps fort annuel, par exemple une démonstration ou un atelier, autour de cette problématique. Il décide également d’arrêter la distribution de certaines plantes exotiques envahissantes dont la prolifération est nuisible pour la biodiversité locale.

Pour plus d’informations : ➔ www.fredon-npdc.com
➔ www.fredon-picardie.fr



UN JARDIN SANS PESTICIDE NATURELLEMENT !

Penser le jardin au naturel c’est **penser et aménager différemment son jardin, accepter de nouveaux critères esthétiques**, varier les espèces et les cultures potagères en privilégiant les plantes locales, bichonner le sol, favoriser la venue d’insectes et autres animaux utiles, ou adopter des méthodes de lutte antiparasitaires naturelles.